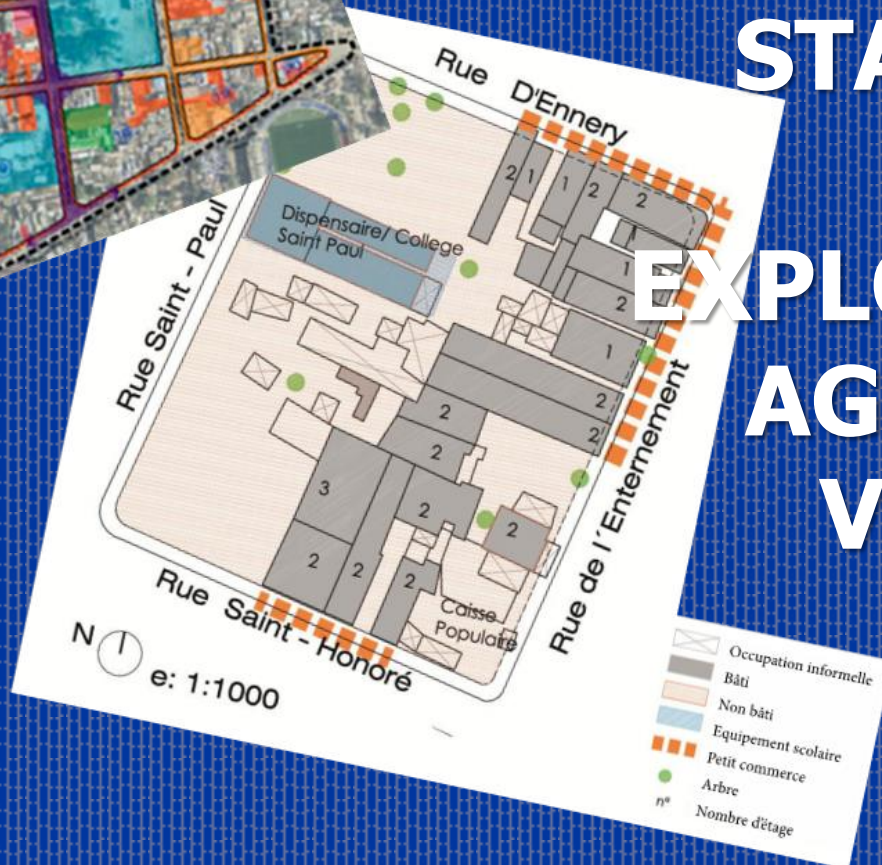


SÉCURISER LE FONCIER ET STABILISER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VIABLES



LES GRANDS TRAITS DE LA STRUCTURE FONCIERE HAITIENNE

- Prédominance de la petite propriété privée et du minifundium
- Domaine de l'Etat indéfini et mal localisé
- Formes particulières d'indivision laissant la plus grande partie des transactions et des mutations foncières dans l'informalité
- Démembrement ou superposition des droits sur la terre à la campagne comme en ville
- Les professions délégataires de puissance publique -notaires et arpenteurs- produisent les actes translatifs de droits de propriété
- Insécurité foncière née tant des faiblesses des institutions que des mauvaises articulations entre ces institutions
- Conflits fonciers difficiles à prendre en charge par le système judiciaire
- Des exploitations agricoles qui explosent à la mort de l'exploitant du fait du partage égalitaire

UNE REFORME FONCIERE HOLISTIQUE

- Renforcer les acteurs publics et privés du foncier
- Numériser et indexer les archives foncières publiques et privées
- Renforcer les professionnels du foncier, notaires et arpenteurs
- Produire une nouvelle législation foncière
- Le Plan Foncier de Base comme approche pour la réalisation du cadastre
- Lier le foncier et ses usages en ville et à la campagne en tenant compte à la fois des accommodements sociaux et des besoins nouveaux de la société

LES ACTEURS DU FONCIER

- × La DGI
- × Les notaires
- × Les arpenteurs
- × L'ONACA
- × Les tribunaux
- × L'INARA

LE PLAN FONCIER DE BASE (PFB)

- ✓ Un cadastre non juridique qui établit une présomption de droit de propriété : le cadastre ne délivre pas de titres de propriété (la délivrance des titres reste de la compétence des notaires et des arpenteurs);
- ✓ Le plan foncier de base est élaboré à partir d'une image photogrammétrique, provenant d'une campagne de prises de vues aériennes de 2012 pour pallier à l'absence d'éléments cartographiques et géodésiques fiables;
- ✓ les approches, les méthodes sont testées AVANT de légiférer, de généraliser.
- ✓ Ce chantier est confié à une importante équipe de topographes provenant de l'ONACA (Office National du Cadastre) et de l'INARA (Institut National de la Réforme Agraire), ainsi que d'enquêteurs chevronnés, aidés par du personnel recruté sur place.

LES 3 ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

	Commune	Superficie (en ha)
Sud	Camp-Perrin	12 683.47
	Chantal	15 100.42
	Maniche	13 038.17
Nord	Grande Rivière du Nord	12 660.34
	Ranquitte	8 065.41
	Vallières	15 601.13
	Sainte Suzanne	12 849.84
	Bahon	7 934.21
Ouest	Centre ancien de la ville de Port-au-Prince	200.00

LES TRAVAUX AU SOL COMPLÈTEMENT TERRAIN

La restitution photogrammétrique
ne permet pas de voir tout.



Marché de Bas Peu de Chose

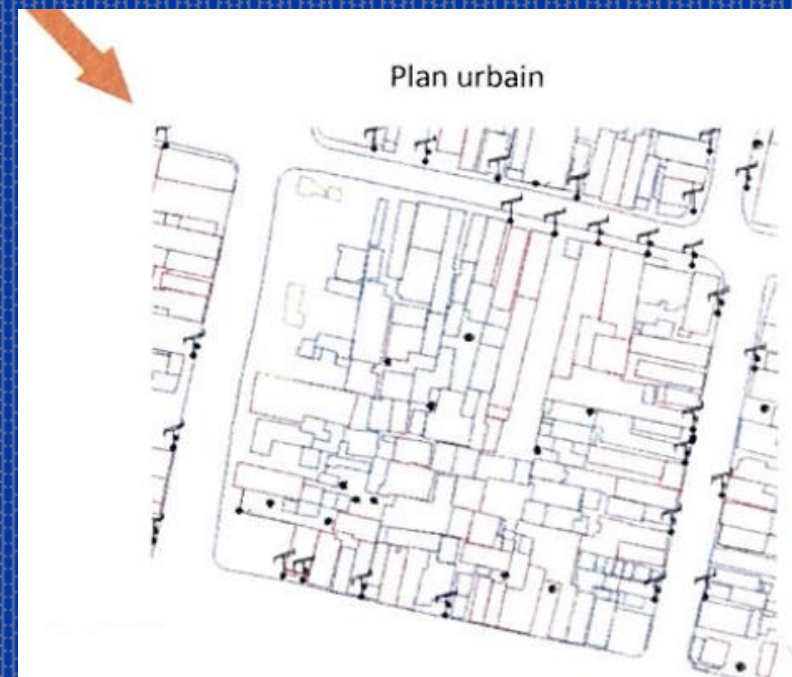


Végétation occultant le parcellaire

Certaines limites parcellaires ne sont pas matérialisées et ne pourront être levées qu'avec des informations fournies par une personne connaissant parfaitement la parcelle (propriétaire, occupant, voisin...)

LES TRAVAUX AU SOL COMPLÈTEMENT TERRAIN "SUITE"

Objectif: obtenir un plan topographique contenant tous les éléments permettant de délimiter les parcelles cadastrales.



PRODUCTION DU PLAN FONCIER DE BASE

Le plan une fois complété, les opérations suivantes sont effectuées:

- Identification et cartographie des limites administratives
- Identification des limites de propriété
- Collecte des documents fonciers
- Dessin d'un premier PFB
- Validation par les propriétaires
- plan numérique final

PLAN FONCIER DE BASE VALIDATION-PLAN FINAL



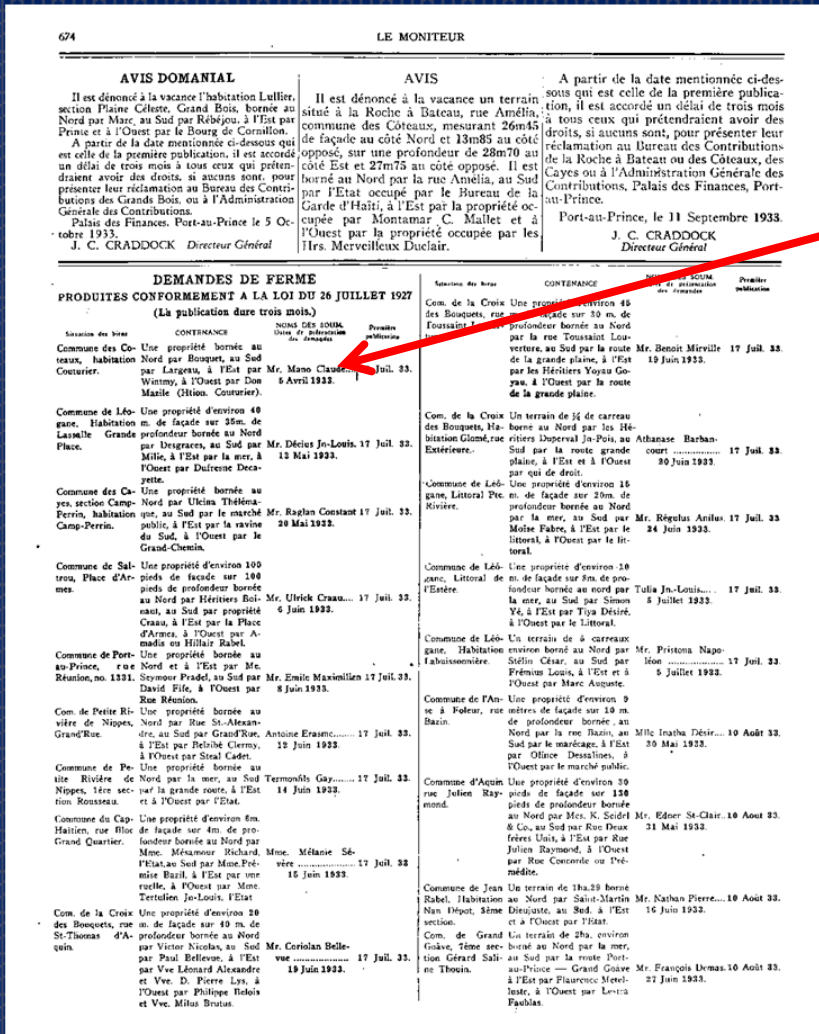
NUMERISER ET INDEXER LES ARCHIVES FONCIERES PUBLIQUES ET PRIVEES


- Pour une vraie publicité foncière
- Pour la conservation pérenne des documents



NUMERISER ET INDEXER LES ARCHIVES FONCIERES PUBLIQUES ET PRIVEES

Fermiers de l'État, plus de 3000







CIAT
Comité Interministériel
d'Aménagement du Territoire

MPCE | MAT | MTPIC | MARRON | MCE | MEE

Demandes de ferme database

Nom	Mr. Mano Claude
Année / moniteur	1933
Page	674
Date demande	05 avril 1933
Date publication	jeudi 19 octobre 1933
Abonnement	l'Etat innoccupé
Commune	Croix-des-Bouquets
Section communale	
Habitation	Couturier
Nature	
Contenance	
Delimitation	Une propriété bornée au Nord par Bouquet, au Sud par Largau, à l'Est par Wintmy, à l'Ouest par Don Bazile





CIAT
Comité Interministériel
d'Aménagement du Territoire

RENFORCER LES PROFESSIONNELS DU FONCIER, NOTAIRES ET ARPENTEURS

- Création des chaires de droit de la propriété foncière dans les facultés de droit, d'agronomie
- Formation initiale et formation continue des professionnels du droit, autorités locales et des fonctionnaires des institutions gestionnaires du foncier
- Création de l'Ordre des Notaires, de l'Ordre des Arpenteurs et d'écoles (formation initiale et formation continue) pour les arpenteurs et les notaires
- Renforcement des associations professionnelles

PRODUIRE UNE NOUVELLE LEGISLATION

- Révision de certains chapitres et/ou articles du Code Civil, du Code de procédure civile et du Code Rural, de certaines lois (notariat, arpentage, ONACA, conservation foncière)
- Publication de nouvelles lois et nouveaux règlements
- Textes réglementaires (procédures notamment) pour l'application de certaines dispositions légales existantes
- Révision du décret d'organisation et de fonctionnement de l'INARA
- Création de zones réservées et de réserves foncières

RÉSULTATS ATTENDUS DANS 3 ANS

- Réseau GNSS (Global Navigation Satellite System) installé et utilisable dans tout le pays
- Plan Foncier de Base validé et légalisé pour les zones-pilotes et 8 communes d'Haïti.
- Indexation et numérisation à 100% des archives foncières dans les zones pilotes et à 30% à la DGI
- Procédures de mise à jour des documents cadastraux en place dans les zones-pilotes
- Loi et arrêtés d'application pour la réalisation du cadastre national promulgués
- Premiers éléments pour la stabilisation d'exploitations agricoles économiquement viables

LA TENURE FONCIERE: LES DEUX QUESTIONS QUI PERMETTENT DE DISTRIBUER LES ROLES

- **A qui appartient la terre?**
 - Question de *propriété*, prise en charge par les institutions mentionnées jusqu'ici
- **Qui travaille la terre?**
 - Question de *faire-valoir* qui met l'exploitation agricole au centre de l'action

UNE VOCATION POUR L'INARA

- Sortir des chimères de la réforme agraire
- S'appuyer sur les réalités de terrain: le minifundium
- Laisser aux institutions dont c'est la vocation de gérer les questions de propriété qui concernent tant le rural que l'urbain
- Sortir de l'exception juridique
- Porter la politique agricole du MARNDR au niveau des exploitations agricoles

STABILISER ET STRUCTURER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ADAPTÉES AU CONTEXTE MACRO-CONOMIQUE

- **Recentrage de l'INARA sur ses missions économiques**
- **Promotion d'exploitations-types, définies suivant les aires agro-écologiques et les principales production pour assurer des revenus incitatifs aux exploitants**
- **Répartition entre différentes institutions du contrôle du respect des normes fixées dans le cadre du schéma départemental agricole: porter la politique agricole nationale**
- **Intégration des terres agricoles de l'Etat dans des exploitations agricoles viables**

Merci pour votre attention